

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 38 suppléants	<i>Conseillers présents : 84</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 14</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 18</i> <i>Absent(s) : 6</i>
---	--	---

Date de convocation : 21 mars 2017

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 27 mars 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-03-27-CC-4.4 :

Montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2017.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 issu de la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Metz Métropole lors de la séance du 5 décembre 2016,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 30 novembre 2015, portant avenant n° 3 à la convention portant mise en commun des services informatiques et Systèmes Informatiques Géographiques de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information, afin de remplacer la facturation de la quote-part des services mutualisés par une imputation directe sur l'attribution de compensation de la commune utilisatrice,

VU les délibérations du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 12 décembre 2016 portant renforcement de l'intégration communautaire : gestion des compétences transférées au 1er janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération par la loi NOTRe,

CONSIDERANT les séances de travail de la CLECT des 5 décembre 2016 et 1^{er} février 2017 relatives aux impacts provisoires et partiels sur les charges transférées des nouvelles compétences applicables au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRe,

DECIDE les montants prévisionnels des attributions de compensation des communes membres applicables pour l'année 2017, comme suit :

	Communes	AC prévisionnelle brute	Total des évaluations provisoires et partielles des charges transférées au titre de la loi NOTRe	Déduction de la facture prévisionnelle 2017 des services mutualisés (uniquement DCSI)	AC prévisionnelle nette
1	Amanvillers	40 586 €	1 107 €		39 479 €
2	Ars-Laquenexy	35 912 €	487 €		35 426 €
3	Ars-sur-Moselle	566 789 €	21 266 €		545 523 €
4	Augny	338 272 €	1 693 €		336 579 €
5	Châtel-St-Germain	123 385 €	1 051 €		122 334 €
6	Chesny	-3 695 €	0 €		-3 695 €
7	Chieulles	-7 039 €	218 €		-7 257 €
8	Coin-lès-Cuvry	36 567 €	2 134 €		34 433 €
9	Coin-sur-Seille	-2 283 €	163 €		-2 446 €
10	Cuvry	2 505 €	416 €		2 089 €
11	Fey	16 208 €	337 €		15 871 €
12	Gravelotte	-733 €	404 €		-1 137 €
13	Jury	-20 342 €	553 €		-20 895 €
14	Jussy	-10 995 €	249 €		-11 244 €
15	La Maxe	334 035 €	5 152 €		328 883 €
16	Le Ban-St-Martin	-38 129 €	2 152 €		-40 281 €
17	Laquenexy	-2 602 €	0 €		-2 602 €
18	Lessy	-8 472 €	426 €		-8 898 €
19	Longeville-lès-Metz	154 345 €	2 028 €		152 318 €
20	Lorry-lès-Metz	26 835 €	913 €		25 922 €
21	Marieulles	3 €	351 €		-348 €
22	Marly	683 703 €	107 898 €		575 805 €
23	Mécleuves	6 469 €	601 €		5 868 €
24	Metz	28 797 838 €	2 059 445 €	4 090 000 €	22 648 393 €
25	Mey	147 €	152 €		-5 €
26	Montigny-lès-Metz	1 375 837 €	131 091 €		1 244 747 €
27	Moulins-lès-Metz	1 131 615 €	25 186 €		1 106 429 €
28	Noisseville	111 725 €	515 €		111 210 €
29	Nouilly	-4 735 €	297 €		-5 032 €
30	Peltre	133 214 €	980 €		132 235 €
31	Plappeville	-8 988 €	1 072 €		-10 060 €
32	Pouilly	-11 887 €	333 €		-12 220 €
33	Pournoy-la-Chétive	-9 338 €	327 €		-9 665 €
34	Rozérieulles	13 791 €	713 €		13 078 €
35	Saint-Privat-la-Montagne	111 862 €	3 837 €		108 025 €
36	Saint-Julien-lès-Metz	535 862 €	1 505 €		534 357 €
37	Ste-Ruffine	9 297 €	284 €		9 013 €
38	Saulny	105 669 €	741 €		104 929 €
39	Scy-Chazelles	186 905 €	27 249 €		159 656 €
40	Vantoux	5 050 €	469 €		4 582 €
41	Vany	16 406 €	170 €		16 236 €
42	Vaux	18 878 €	434 €		18 444 €
43	Vernéville	-5 970 €	308 €		-6 278 €
44	Woippy	5 063 157 €	47 179 €		5 015 979 €
	TOTAL	39 847 661 €	2 451 880 €	4 090 000 €	33 305 781 €

montants positifs : somme à recevoir par la commune membre de Metz Métropole
montants négatifs : somme à reverser par la commune membre à Metz Métropole

Pour extrait conforme
Metz, le 28 mars 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
29 MARS 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PRÉFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
* Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 27 mars 2017.		Contrôle de légalité
* <u>Point 1</u> – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant de la Commune de La Maxe.	1	
* <u>Point 2</u> – Désignation de Monsieur Thierry PERNET au sein d'une Commission d'étude thématique.	1	
* <u>Point 3</u> – Désignation de deux représentants titulaires et de représentants suppléants au SCoTAM.	1	
* <u>Point 4.1</u> – Budget Primitif 2017 - Autorisations de programme : inscription et échéanciers.	1	
Annexe : Tableaux AP – inscription et échéanciers	1	
* <u>Point 4.2</u> – Budget Primitif 2017.	1	
Annexe : Rapport BP 2017.	1	
Annexe : Document BP 2017.	1	
* <u>Point 4.3</u> – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2017.	1	
* <u>Point 4.4</u> – Montants prévisionnels des attributions de compensation pour l'année 2017.	1	
* <u>Point 5</u> – Règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pour la période 2017-2020.	1	
Annexe : Règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours.	1	
Annexe : Convention d'attribution des fonds de concours.	1	
* <u>Point 6</u> – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 13 mars 2017.	1	
* <u>Point 7</u> – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
Nombre total des actes transmis :		
10 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 28 mars 2017

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

